

### PRESENTATION DU RESEAU

En 2010 les RESOBET- Fongi et Teignes vont conforter le réseau **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)**. Cette évolution correspond aux orientations du plan Ecophyto 2018 et ne modifiera pas le fonctionnement des RESOBET. Cela permettra d'étoffer encore la surveillance des cultures. Ce réseau de surveillance est essentiel pour l'amélioration des pratiques, il permet de piloter la protection en cours de campagne et de l'adapter aux besoins mais aussi de délivrer un diagnostic sur la pression annuelle et ainsi de réaliser des comparaisons interannuelles. Il permet aussi de juger de la pertinence de la protection réalisée et donc de quantifier les marges de progrès. Ce réseau initié régionalement depuis 2007 est multipartenaires et chaque semaine le BSV reprendra l'ensemble des observations effectuées.

### Partenaires 2010 RESOBET- Fongi et Teignes

Partenaires	RESOBET-FONGI	RESOBET-TEIGNES	Communes du suivi
SVI Toury	1	2	Toury, Gironville
SVI Pithiviers	2	1	Pithiviers le Vieil, Escrennes, Roinvilliers
Tereos Artenay	1	1	Domainville, Bucy le Roi
Cristal Union	1	1	Bromeilles, Sceaux du Gâtinais
Sucrerie de Souppes/SESVDH	2		Ouzouer des champs, Vimory
Coop de Pithiviers	1		Yèvre la ville
Coop de Puiseaux	1	1	Echilleuses , Echilleuses
Coop de Boisseaux/SESVDH	1		Boisseaux
SCAEL	1		Saint Luperce
Ets Echivard	2		Mérouville, Oison
Soufflet Agriculture	1		Boinville le Gaillard
ITB Loiret	1	1	Fresnay l'Evêque, Grangermont
GEETA Pithiviers	1		Dadonville

## ETAT DE LA VEGETATION

Le retour des précipitations (30 à 70mm) est très favorable à la végétation et l'ensemble des parcelles va atteindre le stade couverture du sol très rapidement.

## TEIGNES

### Contexte d'observations

Les chenilles de ce petit parasite se développent dans le cœur des betteraves, les chenilles les plus jeunes sont grises brunâtres alors que les plus âgées sont rosées et mesurent jusqu'à 12mm de long. Une ou plusieurs chenilles, généralement d'une dizaine de mm, rosâtres, se dissimulent au cœur de la betterave et produisent des fils soyeux. Cette chenille est très mobile, ce qui ne favorise pas son observation. Néanmoins, on repère dans un premier temps des jeunes feuilles (limbes et pétioles) rongées, noircies.

La présence de ce parasite est très variable d'une parcelle à l'autre en fonction notamment de l'environnement immédiat (bois, haie, proximité de blé de betteraves 2009) .Il est donc impératif d'observer plusieurs séries de 10 betteraves consécutives dans chaque parcelle.

### Seuil de nuisibilité

Il est atteint dès que 10% des plantes portent au moins une chenille. En rongant le collet ces chenilles perturbent l'alimentation de la plante. Les conditions très chaudes et sèches actuelles sont favorables à leur développement. Ces morsures peuvent être une porte d'entrée d'un champignon : le Rhizopus. Rappelons qu'en 2006, ce champignon était visible dès la mi-juillet. Il a besoin de températures supérieures à 35°C pour se développer. Des photos sont visibles sur le site Internet de l'ITB ([www.itbfr.org](http://www.itbfr.org)).

### Etat général

		Papillons				Chenilles			
		24-mai	31-mai	7-juin	14-juin	24-mai	31-mai	7-juin	14-juin
45	Grangermont	8	23	58	43	0	0	6%	6%
	Echilleuses	78	110	207	56	nc	10%	16%	14%
	Bromeilles	nc	6	17	48	nc	0%	5%	0%
	Pithiviers le Vieil	7	10	48	50	nc	nc	0	0%
	Bucy le Roy	23	7	23	4	nc	nc	6%	0%
28	Toury	0	0	4	13	nc	0	0	0%
	Tremblay les villages	0	0	0	0	nc	nc	nc	0%

nc= non contrôlé

Une intensification des vols est observée au cours des trois dernières semaines, les premières chenilles sont toujours observées dans deux parcelles sur sept et le seuil de nuisibilité est atteint dans une. Les précipitations orageuses limitent le développement des chenilles.

## MALADIE DU FEUILLAGE

### Contexte d'observations

Les parcelles retenues pour le suivi 2010 constituent un maillage de la zone de production. L'observation des maladies du feuillage débute à partir du 15 juin pour s'achever au 15 septembre sur la base d'un prélèvement hebdomadaire et aléatoire de 100 feuilles issues de la couronne intermédiaire des betteraves. Ceci dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle. Chaque feuille comportant au moins un symptôme de maladie est totalisé dans la catégorie correspondante pour obtenir une Intensité de Pression par Maladie (IPM).

### Seuil de nuisibilité

Ils sont issus de travaux d'expérimentations pluriannuels et correspondent au pourcentage de feuilles présentant un symptôme de maladie clairement identifiable (identification effectuée à l'aide d'une loupe).

### Rappel des seuils 2010

	T 1	T 2	T 3
<b>Cercosporiose</b>	5%	20%	25%
<b>Ramulariose</b>	5%	20%	25%
<b>Oïdum</b>	15%	30%	30%
<b>Rouille</b>	15%	40%	40%

## Etat général

Les premiers relevés montrent une absence de maladie dans l'ensemble des sites contrôlés

		Oïdium			Cercosporiose			Rouille			Ramulariose			
		14-juin	21-juin	28-juin	14-juin	21-juin	28-juin	14-juin	21-juin	28-juin	14-juin	21-juin	28-juin	5-juil.
28	Fresney l'Evêque	0			0			0			0			
	Toury	0			0			0			0			
	Mérouville	0			0			0			0			
	Saint Luperce													
	Lumeau	0			0			0			0			
	Louville la Chenard	0			0			0			0			
45	Boisseaux	0			0			0			0			
	Dadonville	0			0			0			0			
	Echilleuses	0			0			0			0			
	Erceville	0			0			0			0			
	Ouzouer des Champs	0			0			0			0			
	Oison	nc			nc			nc			nc			
	Pithiviers le vieil	0			0			0			0			
	Roinvilliers(91)	0			0			0			0			
	Sceaux du gatinais													
	Vimory	0			0			0			0			
	Yèvre la ville													

Bulletin rédigé par l'ITB avec la participation de tous les observateurs à partir des observations réalisées cette semaine par : SVI Toury ; SVI Pithiviers ; Tereos Ardenay ; Cristal Union ; Sucrerie de Souppes/SESVDH ; Coop de Pithiviers ; Coop de Puiseaux ; Coop de Boisseaux ; SCAEL ; Ets Echivard ; Soufflet Agriculture ; ITB Loiret ; GEETA Pithiviers

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture du Centre.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.